

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Migma Evio DPR**

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 152

Page 1 de 10

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Jokisch Migma Evio DPR

**Autres désignations commerciales**

Ancienne désignation: Jokisch Hyper BO

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Liquide de refroidissement

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	Jokisch GmbH	
Rue:	Industriestraße 5	
Lieu:	DE-33813 Oerlinghausen	
Téléphone:	+49(0)5202/9734-0	Téléfax: +49(0)5202/9734-49
e-mail:	info@jokisch-fluids.de	
e-mail (Interlocuteur):	MSDS@jokisch-fluids.de	
Internet:	www.jokisch-fluids.de	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Giftnotruf Berlin: +49 (0) 30 / 30686 790**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mentions de danger:

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

2,2-(cyclohexylimino)bisethanol

**Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H314

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P301+P330+P331

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans déchets dangereux.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Migma Evio DPR**

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 152

Page 2 de 10

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
105-59-9	2,2'-méthyliminodéthanol, N-méthyl-diéthanolamine			2,5-10%
	203-312-7	603-079-00-5		
	Eye Irrit. 2; H319			
141-43-5	Ethanolamin - Neutralised			2,5-10%
	205-483-3		01-2119486455-28	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4; H332 H312 H302			
102-71-6	Triethanolamin			2,5-10%
	203-049-8		01-2119486482-31	
4500-29-2	2,2-(cyclohexylimino)bisethanol			2,5 -10 %
	224-809-5		01-2119962183-38	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1C, STOT RE 2, Aquatic Chronic 3; H302 H314 H373 H412			
31075-24-8	1,2-Ethanediamin, N',N',N',N',-tetramethyl-,polymer mit 1,1'-oxybis(2-chloroethan)			0-1 %
	608-578-1			
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1; H332 H302 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

Traitement médical nécessaire. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Utiliser un équipement de protection individuel Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter le contact avec la peau. Ne pas pratiquer le bouche à bouche.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. Traitement médical nécessaire. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthylène glycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer avec précaution. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Jokisch Migma Evio DPR

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 152

Page 3 de 10

facilement enlevées. Continuer à rincer. Éviter les frottements. Appeler immédiatement un médecin. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

#### **Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.? en cas de malaise.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque des brûlures. Les contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses provoquent des irritations, rougissements, formations d'ampoules, inflammations de la peau etc.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique. Traitement symptomatique.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Mousse.

Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Brouillard d'eau. Eau.

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

aucune/aucun

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non inflammable. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Combinaison complète de protection. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Combinaison complète de protection.

#### **Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Evacuer les personnes en lieu sûr. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Rincer abondamment avec de l'eau.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13 cf. chapitre 8 12,13

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Migma Evio DPR**

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 152

Page 4 de 10

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection individuel

**Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

**Information supplémentaire**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

**Indications concernant le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Conserver dans un endroit frais à l'écart des acides. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des lessives alcalines.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Liquide de refroidissement

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
141-43-5	Ethanolamine	1	2,5		VME (8 h)	
		3	7,6		VLE (15 min)	

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

**Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques. Lunettes de protection hermétiques. Protection oculaire: DIN EN 166

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Migma Evio DPR**

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 152

Page 5 de 10

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter les gants de protection homologués : DIN EN 374

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié. Utiliser un équipement de protection individuel

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. EN CAS d'exposition: Utiliser une protection respiratoire adéquate

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	limpide	
Odeur:	caractéristique	
		<b>Testé selon la méthode</b>
pH-Valeur:		9,8
<b>Modification d'état</b>		
Point de fusion:		ASTM D 1120
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		>100 °C
Point d'éclair:		>100 °C
<b>Inflammabilité</b>		
solide:		non applicable
gaz:		non applicable
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		
solide:		Aucune information disponible.
gaz:		Aucune information disponible.
Température de décomposition:		non déterminé
<b>Propriétés comburantes</b>		
Non comburant.		
Densité (à 15,5 °C):		1,07 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité:		facilement soluble
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>		
non déterminé		
Coefficient de partage:		non déterminé
Densité de vapeur:		non déterminé
Taux d'évaporation:		non déterminé
<b>9.2. Autres informations</b>		
Teneur en corps solides:		non déterminé

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Migma Evio DPR**

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 152

Page 6 de 10

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.4. Conditions à éviter**

gel.

**10.5. Matières incompatibles**

Agents oxydants, fortes.

Acide fort

bases fortes

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
105-59-9	2,2'-méthyliminodiéthanol, N-méthyl-diéthanolamine				
	par voie orale	DL50 mg/kg	4680	Rat	
141-43-5	Ethanolamin - Neutralised				
	par voie orale	ATE mg/kg	500		
	dermique	ATE mg/kg	1100		
	par inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
102-71-6	Triethanolamin				
	par voie orale	DL50 mg/kg	5530	RAT	
	dermique	DL50 mg/kg	> 2000	RABBIT	
4500-29-2	2,2-(cyclohexylimino)bisethanol				
	par voie orale	DL50 mg/kg	2000	Rat	
31075-24-8	1,2-Ethanediamin, N',N',N',N',-tetramethyl-,polymer mit 1,1'-oxybis(2-chloroethan)				
	par voie orale	DL50 mg/kg	1951	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin	
	par inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50	2,9 mg/l	Rat	

**Information supplémentaire**

Provoque des brûlures. Risque de lésions oculaires graves.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Migma Evio DPR**

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 152

Page 7 de 10

aquatique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
105-59-9	2,2'-méthyliminodéthanol, N-méthyl-diéthanolamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1000 - 2200 mg/l	96 h	Leuciscus idus		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 37 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 233 mg/l	48 h	Daphnia magna		
141-43-5	Ethanolamin - Neutralised					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 227 mg/l	96 h	Pimephales promelas		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 15 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 65 mg/l	48 h	Daphnia magna		
102-71-6	Triethanolamin					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 11800 mg/l	96 h	Pimephales Promelas		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 2038 mg/l	48 h	Großer Wasserfloh	24h	
4500-29-2	2,2-(cyclohexylimino)bisethanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >100 mg/l	96 h	Brachydaniorerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 12,5 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 163 mg/l	48 h	Daphnia magna		
31075-24-8	1,2-Ethanediamin, N',N',N',N',-tetramethyl-,polymer mit 1,1'-oxybis(2-chloroethan)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,047 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,37 mg/l	48 h	Daphnia magna		
	Toxicité pour les poissons	NOEC 0,037 mg/l	4 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité pour les algues	NOEC 0,0019 mg/l	5 d	Selenastrum capricornutum		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,08 mg/l	2 d	Daphnia magna		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
105-59-9	2,2'-méthyliminodéthanol, N-méthyl-diéthanolamine	-1,08
102-71-6	Triethanolamin	-2,53

**12.4. Mobilité dans le sol**

Miscible avec: Eau.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Migma Evio DPR**

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 152

Page 8 de 10

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.


**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.


**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 2735
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	amines, liquides, corrosifs, n.s.a. (Ethanolamin - Neutralised; 2,2-(cyclohexylimino)bisethanol)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	8
	
Code de classement:	C7
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagee:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 2735
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	amines, liquides, corrosifs, n.s.a. (Ethanolamin - Neutralised; 2,2-(cyclohexylimino)bisethanol)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	8
	
Code de classement:	C7
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Migma Evio DPR**

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 152

Page 9 de 10

Quantité dégagée: E1

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU:** UN 2735**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Ethanolamin - Neutralised; 2,2-(cyclohexylimino)bisethanol)**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: 223, 274

Quantité limitée (LQ): 5 L

Quantité dégagée: E1

EmS: F-A, S-B

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU:** UN 2735**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Ethanolamin - Neutralised; 2,2-(cyclohexylimino)bisethanol)**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L

Passenger LQ: Y841

Quantité dégagée: E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856

IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR non

L'ENVIRONNEMENT:

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: fortement caustique.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 20 % (214 g/l)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Migma Evio DPR**

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 152

Page 10 de 10

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*